

225C0882
FR0000120644-FS0430

2 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

DANONE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 juin 2025, la société The Capital Group Companies, Inc.¹ (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 28 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société DANONE et détenir 34 850 621 actions DANONE² représentant autant de droits de vote, soit 5,13% du capital et 4,98% des droits de vote de cette société³.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE sur le marché.

¹ Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

² Dont 8 647 393 ADR DANONE représentant 1 729 479 actions DANONE. Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 600 774 actions DANONE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

³ Sur la base d'un capital composé de 679 553 991 actions représentant 699 851 306 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.